



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DCPAJI_2023_0162



Objet : Signature du marché n° 23.072 -
« Fourniture pour cylindres pré-montés et
cylindres organigramme profil Ville de
Tourcoing »

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté SAJP 2022-0088 du 04 octobre 2022 portant délégation de signature au Premier
Adjoint Monsieur VUYLSTEKER ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 26 avril 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une procédure d'appel d'offres a été lancée le 28 février 2023 en vue de la
Fourniture pour cylindres pré-montés et cylindres organigramme profil Ville de Tourcoing ;

Considérant que la société TRENOIS DECAMPS a remis l'offre économiquement la plus
avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : de conclure le marché n° 23.072 relatif à « Fourniture pour cylindres pré-
montés et cylindres organigramme profil Ville de Tourcoing » avec la société TRENOIS
DECAMPS sise Zone de l'Union - 126 rue de Tourcoing - 59100 ROUBAIX. Le marché est
conclu pour un montant minimum annuel de 4000.00 € HT et un montant maximum annuel
30 000.00 € HT.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des
Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine
séance du Conseil Municipal.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2023

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905993-20230515-23072-CC

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

A Tourcoing, le

15 MAI 2023



[Signature]
Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Publié sur le site de la Ville le :

15 MAI 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 15/05/2023

Application agréée E-legalite.com

10_DE-059-215905993-20230515-23072-CC